

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



Bureaux d'études

Salarié-e des TPE, qui travaille dans une petite entreprise de moins de 11 salarié-e-s dans le secteur des avocats, des offices ministériels, de l'expertise, des entreprises de service du numérique, des bureaux d'études ou des prestataires de services, la **Fédération CGT des Sociétés d'Etudes** assure ta défense depuis des années.

Donne-lui la force nécessaire pour continuer en votant pour les listes CGT.

Mais cette confiance, que tu nous donnes avec ton vote, implique pour notre organisation des devoirs envers toi. Nous nous devons :

- ▶ D'être à ton écoute afin d'élaborer

en commun les revendications qui seront portées, en ton nom, dans les différentes instances de négociations, afin de faire évoluer tes droits en mieux, voire d'en créer de nouveaux ;

- ▶ De te tenir informé-e régulièrement des négociations en cours au niveau de la branche ou interprofessionnelles, mais aussi sur l'évolution du droit et de son impact sur ton quotidien ou futur ;
- ▶ De pouvoir te renseigner sur tes droits et te conseiller sur les moyens de les faire appliquer.

Voilà notre engagement envers toi.

Les revendications collectives, décidées par les salarié-e-s de la branche, que nous allons porter ensemble sont les suivantes :

- ▶ Une **revalorisation salariale annuelle** qui tienne compte à la fois de l'augmentation du coût de la vie mais aussi qui permette aux salarié-e-s de vivre dignement. La CGT revendique une entrée de grille de qualification à 1.800 €. Certain-e n'hésite pas à nous dire que cette proposition est irréaliste. Les mêmes, bien sûr, qui ne savent pas ce que veut dire vivre avec moins de 1.800 € aujourd'hui. De la même manière, nous revendiquons

un salaire minimum pour les cadres au moins égal au Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS). Il faut arrêter avec les cadres « low cost ». Ils doivent être reconnus dans leur qualification et leur responsabilité.

- ▶ La **réduction du temps de travail...** pour ne pas perdre sa vie à la gagner. La CGT propose d'enclencher une nouvelle dynamique afin que le XXI^e siècle soit celui où chacune et chacun ait la possibilité de s'épanouir y compris en dehors du travail. Et que l'on nous raconte pas que ce n'est pas possible, qui confisque les gains de productivité ?
- ▶ Une **nouvelle grille de classification**. La CGT a élaboré un projet de nou-

La branche compte pas moins de 68.827 entreprises dont plus de 80% ayant moins de 10 salarié-e-s. Seules 3,6% des entreprises ont plus de 50 salarié-e-s.

1.033.851 sont répertorié-e-s dans la branche dont une grande concentration en Île-de-France.

Le secteur du Numérique regroupe 21.237 entreprises et 466.447 salarié-e-s. Celui de l'Ingénierie, 16.031 entreprises pour 276.670 salarié-e-s. Etudes et Conseils, 20.830 entreprises pour 173.656 salarié-e-s et l'Événementiel 1.193 entreprises pour 11.279 salarié-e-s.

La branche compte environ 34% de femmes. C'est par conséquent une population essentiellement masculine. 60% des salarié-e-s sont des cadres et 73% ont moins de 49 ans. Il faut noter que près de 30% des salarié-e-s ont moins de 29 ans.

velle grille qui permet à chaque salarié-e d'être reconnu-e pour le métier qu'il/elle exerce. Elle s'appuie sur le référentiel métier travaillé par l'observatoire des métiers de la branche. Face à ce travail considérable, le patronat a refusé d'aborder le sujet. Mais nous n'avons pas dit notre dernier mot. Nous remettons le couvert dès janvier 2021.

- ▶ Une **complémentaire santé** qui répond aux attentes et aux besoins des salarié-e-s. Là encore, la CGT a formulé des propositions en ce sens. Parce que la santé n'est pas une marchandise. Ce ne sont pas les chiffres qui doivent nous préoccuper mais bien, le bien-être de chaque salarié-e.

Petites entreprises oui, n

Ton vote, ajouté aux voix obtenues lors des élections professionnelles dans les entreprises de plus de 10 salarié-e-s va déterminer la capacité de notre organisation à agir en ton nom et dans tes intérêts.



La représentativité de branche et nationale

Cela correspond au poids d'une organisation syndicale lors de la signature d'un accord qu'il soit de branche, national ou interprofessionnel.

Pour qu'un accord soit valable, il faut qu'il ait été signé par un ou plusieurs syndicats représentant 50% des voix exprimées lors d'un dernier processus électoral.

La question de savoir qui est, ou non, la première organisation syndicale au niveau national est secondaire. L'important, c'est d'avoir les moyens de peser utilement dans les négociations à tous les niveaux, afin de créer le rapport de force nécessaire au maintien de tes droits voire à l'acquisition de nouveaux permettant une réelle amélioration des conditions de vie et de travail de l'ensemble des salarié-e-s. C'est en cela qu'il est primordial qu'un nombre important de voix se porte sur les listes CGT.



La composition des Conseils de Prud'hommes

Le nombre de conseiller-ère-s attribué à chaque organisation syndicale est défini par le nombre de voix obtenues par chacune d'elles dans les entreprises dépendant du périmètre géographique de compétence du Conseil de Prud'hommes.

Par ton vote, tu participes à la désignation des juges prud'hommes. Les élu-e-s CGT aux Conseils de Prud'hommes, sont reconnu-e-s, dans les départements, pour leurs compétences et sur le respect du droit du travail et des conventions collectives. Ils/elles ont à cœur la défense des intérêts des travailleuses, des travailleurs, sans « petits arrangements ».

Partout en France, nous leur devons l'élaboration de jurisprudences, le plus souvent confirmée par la Cour de cassation, qui apporte une interprétation plus favorable aux salarié-e-s des textes légaux et conventionnels.



La composition des Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles (CPRI)

Les salarié-e-s des TPE doivent pouvoir bénéficier des mêmes droits que les autres salarié-e-s, et notamment celui d'être représenté-e-s. Ta représentation est assurée au sein des Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles. Une instance qui doit permettre de gagner des droits nouveaux.

Mais là encore le nombre de représentant-e-s de chaque organisation syndicale sera déterminé en fonction du score obtenu par chacune d'elles.

Grâce à l'intervention des mandaté-e-s CGT au sein des CPRI, nous avons réussi, un peu partout, à mettre en place un processus de prévention des conflits, dont l'objectif est de préserver l'emploi et de limiter les contentieux prud'hommes. Mais aussi, dans un cadre plus large, à développer les pratiques qui visent à impliquer les salarié-e-s dans les procédures de santé, sécurité et pénibilité au travail. Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19, nous avons été force de propositions dans l'accompagnement des entreprises pour mettre en sécurité leurs salarié-e-s.

Mais d'autres droits nouveaux sont à conquérir comme par exemple, permettre aux salarié-e-s de partir en formation professionnelle sur leur temps de travail en garantissant la prise en charge de leur salaire.

Pour une réelle défense de tes intérêts et pour l'amélioration de tes conditions de vie et de travail, donne toi le droit. VOTE CGT !

mais pas de petits droits !

Notre bilan depuis 2016

Vous aviez, lors du dernier cycle électoral, voté à 17,51% dans les TPE pour la CGT. Au global, dans la branche, nous avons fait 18,47%. C'est un bon résultat mais bien insuffisant pour peser significativement dans la branche et au niveau national.

- **Le contrat d'opération** : Que cela soit un contrat de mission, de chantier... ce contrat ne vise qu'à transformer les salarié-e-s en « *kleenex* ». C'est-à-dire jetables après avoir réalisé sa mission. La CGT s'y est opposée dès l'annonce de la négociation. A notre initiative, une pétition a été signée par des milliers de salarié-e-s de la branche pour dire NON à ce type de contrat. C'est certainement ce qui a freiné les ardeurs de SYNTEC. Mais nous restons vigilants... c'est déjà la 3^e fois que le patronat nous présente un tel projet.
- **La formation professionnelle** : Un accord sur la formation professionnelle a été signé, y compris par la CGT. Il est vrai que n'avons pas ménagé nos efforts pour avoir un accord correct. Nous avons obtenu des financements supplémentaires par le biais d'un taux de collecte conventionnelle supérieure au taux légal. Notre objectif est de faire en sorte que tou-te-s les salarié-e-s puissent avoir des formations. C'est d'ailleurs avec le même souci que la CGT a été moteur de la création de l'OPCO ATLAS, OPCO qui collecte les contributions de la formation professionnelle à destination des salarié-e-s de la branche. Enfin, nous avons signé un accord concernant la reconversion ou la promotion par alternance dit « Pro A ». Cet accord doit permettre aux salarié-e-s de la branche, ayant un diplôme infra licence d'obtenir un diplôme d'un niveau BAC+3 ou plus.

► **Salaires** : Les négociations salariales dans la branche sont toujours pénibles. Les accords « *arrachés* » sont loin de répondre aux enjeux de branche. Ainsi le premier niveau de la grille suit péniblement l'évolution du SMIC. Quant au premier niveau des salarié-e-s « *Cadre* », l'écart se creuse avec le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale. Le patronat continue à fabriquer des cadres « *low cost* » avec des compétences toujours plus pointues.

► **Protection sociale** : La CGT n'est pas signataire de la complémentaire santé. Mais dans sa renégociation, nous avons fait des propositions non seulement sur une amélioration des garanties mais aussi pour pérenniser financièrement le régime. Par manque de temps, les signataires ont décidé de reconduire le régime actuel avec des modifications à la marge. Il n'en est pas de même concernant la prévoyance où nous sommes plus investis pour trouver des solutions au régime déficitaire.

Au niveau national

Ainsi, après avoir organisé la « *Casse du Code du travail* » en 2017, c'est aux demandeurs d'emplois de payer leur crise économique et sociale avec pour conséquence une détérioration des conditions de vie des chômeurs.

Enfin, et la bataille n'est pas terminée, nous continuons à rester mobiliser contre le projet de réforme des régimes de retraite. Cette réforme aura pour résultat, si elle venait à s'appliquer, une baisse générale des pensions avec notamment la prise en compte de l'intégralité de la carrière au lieu des 25 meilleures années ... sans gommer les périodes creuses liées aux périodes d'inactivité dont les femmes seraient les premières victimes.

Activité Partielle de Longue Durée

La CGT a signé un accord concernant cette disposition. Là encore, nous n'avons pas ménagé nos efforts. Nous avons obtenu un certain nombre d'éléments tel qu'une indemnité complémentaire à celle légale qui permet aux salarié-e-s de toucher de 93% à 100% de leur salaire, avec notamment l'acquisition des droits aux congés payés, les garanties de prévoyance..., sans compter la prise en charge intégrale des formations certifiantes.

Cet accord peut s'appliquer directement à l'entreprise... sans accord préalable. Notre objectif est de faire en sorte qu'il n'y ait pas de Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE).

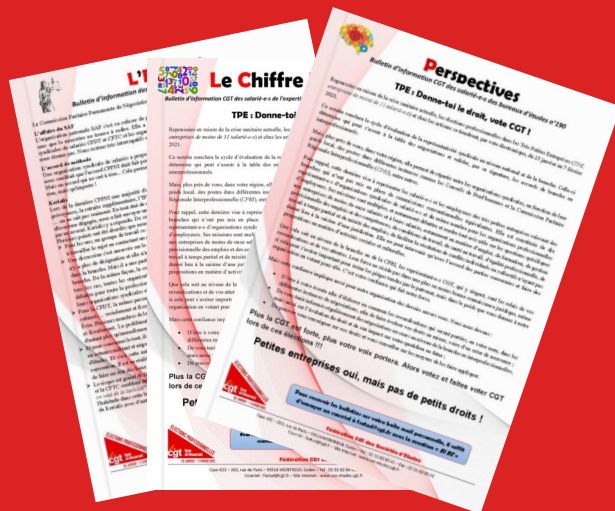
Préserver l'emploi et les compétences, tel était notre souci durant cette négociation. Et nous pouvons être satisfaits du résultat.

Cf. Pour plus d'informations, cliques sur <https://www.soc-etudes.cgt.fr/nos-outils/bibliotheque-syndicale/guides-pratiques/activite-partielle-de-longue-duree/>



Gardons le contact !

Via notre site Internet : <https://www.soc-etudes.cgt.fr/>



Nous t'informons régulièrement, via des bulletins spécifiques, sur l'actualité de la branche, notamment sur le déroulement des négociations en cours.

Ils sont envoyés par télécopie aux entreprises. Mais si tu souhaites les recevoir sur ta boîte de messagerie personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « BI BETIC »



Via les réseaux sociaux



facebook.com/fsetud



twitter.com/FSETUD



Youtube.com/fsetud



linkedin.com/in/fédération-cgt-des-sociétés-d'étude-53322b175

Via notre application mobile

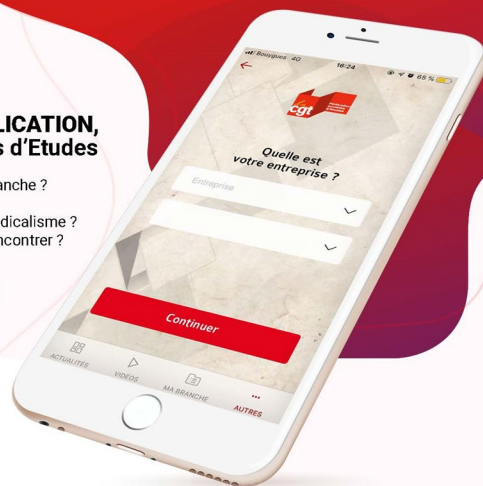


TÉLÉCHARGER NOTRE APPLICATION,
Fédération CGT des Sociétés d'Etudes

- Connaissez-vous l'actualité de votre branche ?
- Etes-vous informés sur vos droits ?
- Savez-vous comment fonctionne le syndicalisme ?
- Comment nous contacter ? Où nous rencontrer ?

S'informer pour comprendre,
comprendre pour transformer !

DISPONIBLE SUR :



Fédération CGT des Sociétés d'Etudes

263, Rue de Paris

Téléphone : 01 55 82 89 41

Case 421

Télécopie : 01 55 82 89 42

93514 Montreuil cedex

Courriel : fsetud@cgt.fr

Site Internet : <https://www.soc-etudes.cgt.fr/>

